

L'ILAC a le plaisir de vous inviter à sa conférence qui se tiendra **le 28 février 2019 à 18h15** à Leudelange (Bâtiment Foyer Assurances, 12 rue Léon Laval) sur le sujet :

## ***L'intelligence artificielle au service de l'assurance : les applications du machine learning pour la tarification non-vie***

*Xavier Maréchal – CEO et fondateur de Réacfin*

nous fera l'honneur d'être notre orateur

Avec l'entrée sur le marché de nouveaux acteurs (direct, insurtech) et une segmentation accrue des primes, le marché de l'assurance non-vie est de plus en plus concurrentiel. L'évaluation correcte du risque et des facteurs pouvant l'influencer devient un élément différenciant des compagnies les plus performantes sur le marché.

Les modèles linéaires généralisés (GLM) sont utilisés depuis de nombreuses années afin d'évaluer le prix du risque. Toutefois, une nouvelle vague de modèles (machine learning) émerge depuis peu pour compléter ou remplacer ces modèles.

Notre orateur démystifiera pour nous le fonctionnement de ces nouveaux modèles (regression and decision trees, random forest, boosting, neural networks, penalized regression). Il comparera leurs performances avec celles des GLM sur un exemple simplifié d'assurance automobile et nous présentera également d'autres applications possibles dans le processus de souscription et de gestion de produits non-vie (analyse de rentabilité, analyse de la concurrence, modélisation du comportement client).

### En pratique

Date : Jeudi, le **28 février 2019**

Lieu : Foyer Assurances  
12, rue Léon Laval  
L-3372 Leudelange

Parking: le parking est mis à disposition des participants

Horaire : 18h15 à 20h00

La conférence se tiendra en français



**La conférence sera suivie d'un drink offert par l'ILAC.**

Espérant vous compter parmi les participants, nous vous invitons à nous confirmer votre présence à l'adresse suivante :

<https://www.ilac.lu/agenda/fiche/2019/02/28/l-intelligence-artificielle-au-service-de-l-assurance-les-applications-du-machine-learning-pour-la-tarification-non-vie>

Cette formation donne droit à 1,5 point CPD aux membres de l'Institut Luxembourgeois des Actuares